

Publication des taux d'intérêt des Obligations d'épargne de l'Ontario
*Le gouvernement de l'Ontario offre des options de placement sûres, contribuant à bâtir
une société prospère*

NOUVELLES

Le 3 juin 2013

La province a annoncé les taux d'intérêt concurrentiels de la série 2013 des [Obligations d'épargne de l'Ontario](#), qui seront mises en vente à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 21 juin 2013.

Voici les taux d'intérêt établis pour les Obligations d'épargne de l'Ontario 2013 :

- Taux d'intérêt des **obligations à taux accélérateur** de cinq ans :
 - 1,15 pour cent cette année
 - 1,40 pour cent la deuxième année
 - 1,65 pour cent la troisième année
 - 1,90 pour cent la quatrième année
 - 2,15 pour cent la dernière année
- Taux d'intérêt des **obligations à taux fixe** :
 - 1,35 pour cent pour les obligations à taux fixe de trois ans
 - 2,85 pour cent pour les obligations à taux fixe de dix ans
- Les **obligations à taux variable** de trois ans sont assorties d'un taux d'intérêt de 1,20 pour cent durant la première année.

Le taux d'intérêt applicable aux obligations à taux variable est en vigueur du 21 juin 2013 au 20 juin 2014 dans le cas des obligations des séries 2010 à 2013. Le taux d'intérêt des obligations à taux variable de 2007 à 2009 a également été fixé aujourd'hui à 1,20 pour cent et demeurera en vigueur du 21 juin 2013 au 20 décembre 2013.

En donnant ainsi aux Ontariennes et Ontariens l'occasion d'investir dans la province, le nouveau gouvernement de l'Ontario concrétise son plan visant à favoriser une économie vigoureuse et à bâtir une société équitable pour tous.

CITATIONS

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario donnent aux Ontariennes et Ontariens la possibilité d'investir leur argent chez eux tout en contribuant à faire de l'Ontario une province prospère et équitable. »

— Charles Sousa, ministre des Finances

FAITS EN BREF

- Le capital et les intérêts sont garantis à 100 pour cent par la province de l'Ontario.
- Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 1 million de dollars.

- Seuls les résidentes et résidents de l'Ontario peuvent se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 888 212-BOND (2663).

[Visionnez l'annonce sur les Obligations d'épargne de l'Ontario.](#)

RENSEIGNEMENTS AUX MÉDIAS SEULEMENT :

Susie Heath , Bureau du ministre, 416 325-3645
Scott Blodgett, ministère des Finances, 416 325-0324

ontario.ca/nouvelles-finances

Available in English